



HEBDO

REUT : LA FRANCE EST EN PHASE D'APPRENTISSAGE

La gamme offre trois capacités de production (5 m³, 10 m³ ou 15 m³ par heure). L'eau est directement envoyée dans le ou les bacs tampons avec une faible perte calorifique ce qui réduit la consommation d'énergie nécessaire au réchauffage de l'eau neuve / Crédit : Aquatech

Les technologies sont prêtes et le cadre légal a clarifié le champ d'application des usages de la Reut. Le sujet sur lequel la France doit avancer concerne l'acculturation des parties prenantes qui valident et développent les projets. Pour les collectivités, l'opportunité de la Reut représente encore un défi.

Historiquement, la France n'a jamais manqué d'eau. Les sécheresses de 2022 et de 2023 ont accéléré les prises de conscience sur le risque de pénurie de la ressource. Les arrêtés des 14 et 18 décembre 2023 sur l'arrosage des espaces verts et sur l'irrigation des cultures, étaient censés donner un coup d'accélérateur aux projets de réutilisation des eaux usées traitées (Reut), mais l'année 2024, particulièrement pluvieuse, n'aura pas joué en leur faveur. En France, les initiatives des collectivités restent encore timides.

Pourtant, il y a urgence. En Hexagone, le réchauffement a déjà atteint 1,7 °C sur la dernière décennie par rapport à la période 1850-1900, avec une hausse plus forte l'été. Les prévisions à l'horizon 2050 impliqueraient des modifications profondes du cycle de l'eau et une intensification des événements extrêmes. La société de réassurance Swiss-Re anticipe une baisse du PIB de la France jusqu'à 13,1 % à +3° C de réchauffement mondial. S'agissant de l'agriculture, des pertes de récolte de 7,4 % pour le blé et de 9,5 % pour l'orge sont attendues.

Outre l'économie de la ressource, le recours aux eaux non conventionnelles comme la Reut, offre une solution pour pallier les besoins en eau. En France, 1 % de eaux usées traitées seulement sont réutilisées, contre 8 % en Italie, 14 % en Espagne et 80 % en Israël. « *L'Espagne a du réagir vite pour répondre à des besoins économiques. En France, un golf qui souhaite faire de la Reut doit demander une autorisation, alors que sur la Péninsule ibérique, c'est le contraire : on peut ouvrir un golf uniquement si l'entreprise utilise de l'eau recyclée. Notre pays devrait anticiper à l'échelle avant qu'il ne soit trop tard* », considère Pierre Ribaute, directeur général de l'activité eau en France chez Veolia.

En termes de qualité des eaux, le règlement européen (RE) 2020/741 du 25 mai 2020 sur les exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau est plus exigeant que ne l'était la réglementation française de 2010. Si l'on compare les niveaux de qualité imposés par le RE avec les exigences fixées au niveau européen pour les eaux de baignade, on s'aperçoit qu'il est possible de se baigner dans des eaux dont la qualité ne permettrait de faire du maraîchage ni même d'irriguer des cultures fourragères à partir de la Reut. Le RE impose en outre de nouvelles contraintes sur les performances de traitement, en intégrant un abattement de la pollution en logarithme plus difficile à mesurer qu'une valeur seuil. La réglementation française introduit aussi la notion de barrières pour autoriser un usage à partir d'une eau de classe inférieure tout en garantissant les mêmes protections sanitaires et environnementales. En fait, le principal écueil en France n'est pas technique, il est surtout administratif et financier. Étant tributaire des contingences locales dès lors qu'il met en jeu plusieurs services, L'instruction d'un dossier peut parfois durer des années. « *Dans certains territoires, les préfets se mobilisent et prennent des initiatives ce qui permet d'accélérer les dossiers* », reconnaît Frédérique Nakache-Danglot, référente technique et exploitation Reut chez Saur. En 2023, à la suite de la mise en œuvre du Plan Eau, la mission *flash* [\[1\]](#) proposait déjà plusieurs pistes pour accélérer les projets, dont notamment le passage à un régime de déclaration pour l'hydrocurage des réseaux et le lavage véhicules sur la station, et « *à l'issue des expérimentations en cours, envisager de passer à ce régime les autres*

usages urbains tels que le lavage de voiries et l'arrosage des espaces verts ».

Le volet financier est aussi un frein. Pour soutenir les projets, les agences de l'eau ont consacré un chapitre plus important à la Reut dans le cadre de leur 12^e programme, sans enveloppe particulière. Lorsque l'on interroge les organismes, la plupart reconnaissent un faible nombre de demandes lors du programme précédent, et mettent en garde sur l'impact de la Reut sur le débit du cours. À l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, sur les 55 dossiers subventionnés depuis les trois dernières années, 35 sont des études préalables qui n'aboutiront pas forcément à des travaux, le plus souvent parce que le débit de la station constitue le débit d'étiage du cours d'eau. « *Le défi est aussi financier : l'exportation des eaux peut induire des coûts jusqu'à 4,5 € le mètre cube* », rapporte Fabien Abad, chef du service pollutions et service public eau et assainissement.

Se pose alors la question : qui doit payer ? Dans une enquête^[2] menée auprès de 12 concepteurs de projets et des recherches dans la littérature scientifique, l'Inrae a mis en évidence « *une forte prise en charge de l'ensemble des coûts par d'autres entités que les usagers bénéficiaires et une tarification plutôt fondée sur le consentement à payer des usagers* ». Ce constat pose alors un problème d'équité, sachant qu'en cas de sécheresse, les eaux issues de la Reut ne sont pas concernées par les mesures de restrictions contrairement aux autres eaux présentes sur un territoire. Même s'il est lourd à mettre en place, le choix du multi-usages pour la Reut prend alors tous son sens.

^[1] Faciliter le recours aux eaux non conventionnelles - Mission flash conjointe CGAER, IGAS et IGEDD - Juillet 2023

^[2] Pratiques et logiques de partage des coûts dans les projets de réutilisation des eaux usées traitées -Inrae (HAL open science - Octobre 2024)

AquaPool: une solution pour recycler les eaux des piscines

Pour garantir la sécurité sanitaire des baigneurs, l'eau des piscines accueillant du public doit être filtrée, désinfectée et désinfectante en permanence. Les filtres utilisés peuvent varier - à diatomite, à bille de verre, à sable - et doivent être lavés régulièrement, voire tous les jours lorsque les établissements accueillent beaucoup de public. Ces opérations ont un coût. Partout en France, la piscine est un équipement déficitaire, avec un coût net moyen de 3 390 € par jour, la part des fluides (eau, électricité, gaz) dans les charges pouvant varier de 8 % à 34 % selon les sites. Habituellement rejetées à l'égout, ces eaux de nettoyage peuvent être réinjectées dans le bassin. « Notre solution AquaPool permet de régénérer jusqu'à 80 % de l'eau ce qui peut représenter jusqu'à 100 m³ d'eau par jour en fonction de la taille des installations. Sur les bassins que nous avons déjà équipés pour des campings, l'amortissement d'AquaPool est obtenu à partir de six ans, sans aide de l'État », détaille Geneviève Marais, présidente et cofondatrice de la start-up montpelliéraine Aquatech.*

Cette solution s'appuie sur quatre procédés de traitement : microfiltration, ultrafiltration, ozone et UV. Elle met aussi en jeu un automate propriétaire pour réguler les flux et fournir un suivi qualitatif du traitement. Une double compétence de l'entreprise qui lui a valu le prix Innovation « Eaux non conventionnelles » de l'UIE à l'occasion du CGLE 2025.

* Les piscines et centres aquatiques - Combien ça coûte ? - OFGL - janvier 2023

<https://www.environnement-magazine.fr/eau/article/2025/03/31/152091/reut-france-est-phase-apprentissage>